



Commune de Plouarzel  
Ti ker Plouarzhel  
Département du Finistère  
Penn ar Bed

**Date de convocation :** 5/10/2026  
**Date d'affichage :** 5/10/2026

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 27  
**Présents :** 20  
**Votants :** 26

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt six  
le douze octobre  
à vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, doyen.

**Présents :** M. Talarmin, Mme Conq, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Petton ; Mme Bouvier, M. Jestin, , M. Berthou, , Mme Dulchain, Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

**Absents représentés :** M. Patrice Leguet qui a donné pouvoir à Mme Monique Hoarau ; Mme Floriane Kerdranvat qui a donné pouvoir à M. Sébastien Berthou, M. Le Bris qui a donné pouvoir à M. Ronan Jézéquel, Mme Deroo qui a donné pouvoir à Mme Clarisse Viala, M. Quemeneur qui a donné pouvoir à M. Talarmin

**Absents :** , M. Bourles

**Secrétaire :** Eric Roudaut

2026DCM086

### LOYER DES TERRAINS ET BÂTIMENTS LOUÉS AU BUDGET CAMPING / AIRE DE CAMPING-CAR

#### **Exposé :**

Les terrains de campings de Porscuidic, Porstevigne et Ruscumunoc appartiennent à la commune. Le fonctionnement du service camping et aire de camping car fait l'objet d'un budget dédié. Afin de refléter au plus juste le coût du service, le budget principal facture au budget camping le loyer des terrains et des équipements.

En 2025, la commune a facturé au budget Campings et Aire de Camping-Car un loyer de 28 000€.

Pour 2026, il est proposé d'augmenter le loyer à 50 000 €, en raison des travaux de rénovation de l'accueil du camping de Porstevigne.

#### **Délibération :**

Il est proposé au conseil municipal de :

- De fixer le loyer 2026 des terrains de campings et de leurs équipements à 50 000€ ;
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,  
André TALARMIN.

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.